

SELARL Thibaut RUFFAT, commissaire priseur judiciaire

Successeur de Me Etienne PUJOL

1154 Chemin de Mailloles - 66000 PERPIGNAN

☎ 04.68.54.09.10 - Fax : 04.68.55.43.45



La vente sera faite au comptant et conduite en Euros. Les frais attachés à la vente (hors magasinage et autres charges éventuelles) 28.80 % TTC

Pour les lots volontaires majoration de 1.80% TTC pour Interenchères live.

1. GARANTIES et ENCHERES

Les attributions, notion d'époque ont été établies compte-tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente. Ces mentions sont garanties pour une durée de 5 ans à partir de la date d'adjudication. Le délai de prescription pour une action en responsabilité à l'encontre de la maison de vente aux enchères RUFFAT est de 5 ans. L'ordre du catalogue sera suivi. Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. -Les descriptions des lots résultant du catalogue, ne sont que l'expression par La SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT de sa perception du lot ; notamment concernant l'état des objets tel qu'indiqué sur le catalogue et qui n'est fait qu'à titre indicatif.

Les reproductions au catalogue des œuvres sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons est néanmoins possible. Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif. La maison de vente aux enchères RUFFAT est couverte par les assurances responsabilité professionnelle et représentation des fonds prescrites par la loi. Tous nos experts sont couverts par une assurance responsabilité professionnelle.

La SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires.

Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles.

Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente.

Toutefois La SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente et qui aura préalablement fourni un chèque de caution.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, La SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. En revanche le vendeur ne sera pas admis à porter lui même des enchères directement ou par mandataire.

Le pas d'enchère est fixé par le commissaire priseur et ne peut en aucun cas être inférieur à 5 euros.

En cas de contestation La SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT se réserve de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot «adjudgé» ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de

vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix.

Dans l'hypothèse où deux personnes auront porté des enchères identiques par la voix, le geste, ou par téléphone et réclament en même temps le

bénéfice de l'adjudication après le coup de marteau, le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et tout

le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

Si vous souhaitez faire une offre d'achat par écrit, vous pouvez contacter la maison de vente par mail : contact@encheresperpignan.fr Celle-ci doit nous parvenir au plus tard 24 heures avant la vente, accompagnée de vos coordonnées bancaires.

.

- Enchères par téléphone: Si vous souhaitez enchérir par téléphone, veuillez en faire la demande par écrit par mail : contact@encheresperpignan.fr accompagnée de vos coordonnées bancaires et d'un seul numéro de téléphone ou nous pourrons vous joindre, au plus tard 2 jours avant la vente. La SVV RUFFAT décline sa responsabilité en cas où la communication téléphonique n'aurait pu être établie.

Préemption de l'État français

L'Etat français dispose d'un droit de préemption des oeuvres vendues conformément aux textes en vigueur.

L'exercice de ce droit intervient immédiatement après le coup de marteau, le représentant de l'Etat manifestant alors la volonté de ce dernier de se

substituer au dernier enchérisseur, et devant confirmer la préemption dans les 15 jours.

MOYENS DE PAIEMENT L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- en espèces : jusqu'à 1 000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants français.

- par carte de crédit uniquement à l'étude ou virement bancaire.

La SVV RUFFAT ne procède pas au prélèvement de carte bancaire à distance.

3. DÉFAUT DE PAIEMENT

En application de l'article L. 441- 6 du Code du Commerce, en cas de retard de paiement supérieur ou égal à 30 jours après la vente, des pénalités de retard égales à 11,37 % du montant de l'adjudication (charges et taxes comprises) seront demandées à l'acheteur. L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

Ces dommages ne seront en aucun cas inférieurs aux honoraires acheteurs et vendeurs qui auraient été facturés en cas de bonne résolution de la vente.

4. FOLLE ENCHÈRE

Par dérogation de l'Art.14 de la loi du 10 juillet 2000: «À défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de deux mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant».

5. RETRAIT DES ACHATS

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de magasinage qui sont à leur charge. Le magasinage n'entraîne pas la responsabilité de la S.V.V RUFFAT ni de l'expert à quelque titre que ce soit.

Pour tous nos acquéreurs (acheteur présent le jour de la vente, acheteur en ligne et donneurs d'ordre) des frais de stockage seront dus à compter d'une semaine suivant la vente (jours fériés et week-ends non inclus).

Le montant est de 5 € par jour et par objet et 10€ par jour par meuble.

En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement. En cas de paiement par carte la délivrance pourra être différée jusqu'à ce que le délai de rétractation soit purgé.

Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

L'adjudicataire ne pourra recourir contre La SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT dans l'hypothèse d'un vol, de la perte ou de la dégradation de son lot, après l'adjudication prononcée.

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et la S.V.V.RUFFAT décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

6. EXPÉDITION DES LOTS

La SVV Thibaut RUFFAT / SELARL Thibaut RUFFAT décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation causée par La Poste ou

tout autre service de transport.

Le transport est effectué sous l'entière responsabilité de l'acheteur. Le choix du transporteur et l'organisation du transport appartiennent à l'acheteur. La S.V.V. RUFFAT peut fournir, de manière non contractuelle, les coordonnées de transporteurs. Les lots ne seront remis aux transporteurs qu'après règlement de l'achat. La formalité de licence d'exportation peut requérir un délai de 4 à 5 mois.

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères.

NOTICE D'INFORMATION

INCIDENTS DE PAIEMENT - FICHER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS DES VENTES AUX ENCHÈRES

(TEMIS)

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de la SVV RUFFAT ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Le Fichier TEMIS peut être consulté par tous les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site , menu «Acheter aux enchères », rubrique «Les commissaires priseurs».

L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des Professionnels Abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme <https://interenchères.com> gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme. Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au Fichier TEMIS, RUFFAT pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle

organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'Enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

Pour les inscriptions réalisées par la SVV RUFFAT : par écrit auprès de SVV RUFFAT, 1154 Chemin de MAILLOLES 66000 PERPIGNAN ou par mail : contact@encheresperpignan.fr

.

L'Enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

[3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, <https://cnil.fr>] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus sur le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter nos conditions générales de ventes. Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer la SVV RUFFAT de tout changement concernant ses coordonnées de contact